

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES (trois mois) 5 fr. Six mois 9 fr. Un an 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS (trois mois) 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c la ligne Réclames... 50 c.

M. Habas, rue J.-J. Rousseau, 3 M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Table of train schedules for the Orléans railway service, listing routes between Cahors, Agen, Monsempron-Libos, Périgueux, Bordeaux, Rodez, Aurillac, Vierzon, Paris, and other stations with departure and arrival times.

Cahors, le 10 juillet 1873.

Occupons-nous aujourd'hui du Shah de Perse, dont la visite défraye les principaux articles des journaux de Paris. Cette visite elle-même nous ramène instinctivement à jeter les yeux sur notre situation. La France, en effet, a un tel poids dans le monde que chaque fait nouveau attire sur elle l'attention, et qu'on se demande de toutes parts et à propos de tout, si elle aura la puissance de se relever et de reprendre le cours de ses grandeurs.

On lit dans le Journal des Débats :

Le Shah de Perse a fait son entrée solennelle à Paris, après avoir déjà visité trois grandes capitales de l'Europe : Saint-Petersbourg, Berlin et Londres. Cet événement n'est pas seulement fait pour piquer la curiosité publique; il porte en lui-même un enseignement précieux : il nous prouve que les monarchies de l'Orient, cette terre classique des féeries et des mystères, ont compris qu'ils ne peuvent plus rester isolés du reste du monde.

Et penitus toto divisos orbe Britannos ;

Il nous ne jurerions même point qu'un de ces jours le fils du Soleil, chef suprême du Céleste-Empire, ne se montrât sur les bords de la Tamise et de la Seine. Nous ne parlons pas du Japon et de son empereur qui, si l'on n'y prend garde, seront bientôt plus Européens que nous-mêmes.

La France doit avoir, du reste, pour un monarque persan un attrait tout particulier. « Il existe, dit un de nos modernes géographes, entre les Persans et les Français des ressemblances morales que les voyageurs avaient depuis longtemps signalées et qui facilitent singulièrement les relations des deux pays. Quand on parle de l'Europe, l'esprit du Persan se porte instinctivement sur la France et ses sympathies les plus vives nous sont naturellement acquises. Les officiers instructeurs, les professeurs, les artistes, les agents diplomatiques français qui depuis vingt années environ ont tour à tour habité ou visité la Perse, ne pouvaient que resserrer encore cette amitié naturelle. Notre langue elle-même est cultivée avec amour par les enfants des familles les plus distinguées, et son enseignement est obligatoire au collège royal de Téhéran. » Nous aurons occasion de revenir sur les relations de la France et de la Perse pendant ces dernières années. Nous voulons seulement faire remarquer aujourd'hui que le Shah Nassr-ed-Din ne vient pas ici chez un peuple qui lui soit inconnu. Né en 1829, monté sur le trône en 1848, il était bien jeune encore, comme homme et comme souverain, lorsque notre ministre plénipotentiaire à Téhéran, M. Bourée, conclut avec lui, le 12 juillet 1855, un traité de commerce et d'amitié qui a servi de modèle aux conventions analogues que S. E. Perruch-Khan, chargé d'une mission extraordinaire en Europe, signa avec les autres puissances, Anglé-

terre, Prusse, Sardaigne, Autriche, Belgique, Espagne, etc., dans le cours des années 1856, 1857, 1858. Nous espérons que l'auguste visite que nous recevons aujourd'hui aura les plus heureux effets sur l'avenir de deux nations pour tous les intérêts qui peuvent leur être communs; mais quel qu'en doive être le résultat au point de vue de la politique et du commerce, nous sommes sûrs que Nassr-ed-Din recevra de la France et de Paris, chargé de lui faire les honneurs de la nation entière, un accueil digne de son rang suprême et de ce grand empire dont les souvenirs et la gloire remontent aux siècles les plus reculés de l'histoire.

Ne quittons pas le sujet qui nous occupe, le voyage du Shah, sans rappeler l'attention sur un des principaux actes que ce monarque ait accomplis jusqu'à présent pendant son séjour en Europe; nous voulons parler du traité qu'il a conclu à Saint-Petersbourg avec l'Allemagne. Ce qui le distingue des conventions citées plus haut et de notre traité du 12 juillet 1855, c'est qu'il a un caractère politique qui ressort manifestement de l'article 18. Par cet article, la Perse s'est assurée l'intervention officieuse de l'Allemagne dans les différends qu'elle pourrait avoir à l'avenir avec d'autres puissances. Avis à l'Angleterre et à la Russie. L'Allemagne, on le voit, ne perd aucune occasion de prendre dans la direction de la politique générale la part et l'influence qui conviennent à sa nouvelle grandeur.

Le Figaro a fait imprimer en caractères persans une adresse au Shah de Perse, qui figure en tête du numéro de mardi. La traduction est placée à côté. C'est là une heureuse idée bien digne de l'esprit fécond du Figaro. Voici le texte de cette adresse :

Sire,

Le Figaro vous souhaite la bienvenue parmi nous. Vous n'avez pas hésité à affronter les ennuis d'un pénible voyage pour voir de près notre civilisation et l'apprendre à vos sujets. Pénétré de la noble ambition d'initier votre peuple au progrès de l'industrie moderne, vous avez quitté votre capitale, secoué votre repos, laissé à vos palais et leurs plaisirs tranquilles, et vous vous êtes acheminé à travers le monde comme autrefois le monarque illustré qui fit admettre la Russie dans la famille des nations européennes.

Sire, votre peuple vous remercia de cette pensée généreuse; nous vous offrons, nous, le tribut de nos félicitations et de notre respect.

On dit que vous vous sentez attiré vers Paris et que, au cours de vos pérégrinations, c'est l'image de la grande ville qui s'offre le plus souvent à votre esprit. Hélas! vous la trouverez bien meurtrie, saignante encore des blessures de la guerre civile et de la guerre étrangère; mais, tel qu'il est, Paris saura, pour vous recevoir, oublier ses tracas et ses misères, revêtir ses vêtements de fête, se couvrir de fleurs. Notre seul regret, c'est que vous ne trouviez pas ici pour vous recevoir un Roi comme vous, comme vous, assis sur le trône de ses pères, entouré de sujets fidèles et dévoués.

Sire, depuis votre départ, bien des langues étrangères ont frappé votre oreille. Le Figaro a pensé qu'il vous serait doux, en entrant dans la cité hospitalière, d'être salué dans votre langue maternelle et d'entendre ainsi comme un écho de la patrie absente.

LE FIGARO.

On lit dans le Pays :

La République française raconte que sur le passage du shah on a poussé des cris de Vive la Ré-

publique! Le fait est absolument faux. Il serait vrai, que nous ne nous expliquerions pas davantage que le journal de Gambetta en tirât vanité, car rien n'eût été plus grotesque et plus inconvenant qu'un tel cri poussé en une pareille circonstance.

Les républicains nous ont appris de longue date comment ils comprennent la courtoisie avec les hôtes de la France, et on n'a pas oublié le courage étonnant avec lequel l'avocat Floquet est allé hurler Vive la Pologne! aux oreilles du czar, qui a eu la bonté de ne pas donner à l'avocat Floquet les coups de canne qu'il méritait.

Le cri : Vive la République! poussé aux oreilles du souverain de la Perse, aurait fait le pendant de l'autre cri poussé par l'avocat Floquet. Nous comprenons que la République française invente ce scandale, regrettant qu'il n'ait pas été commis.

On lit dans la Presse :

On nous redit, de très-bonne source, que S. M. Persane et tous les hauts dignitaires qui l'accompagnent ont été émerveillés et très-touchés de la réception d'hier. On prête même au souverain qui est notre hôte un mot plein de finesse à propos de cette ville de Paris :

« Qu'aurait-ce donc été si Paris n'avait pas été brûlé! »

On commente la réponse du shah au conseil municipal de Paris, dont voici le texte exact :

« Je suis heureux de voir, à la tête du gouvernement français, le maréchal de Mac-Mahon, qui paraît très-aimé du peuple et de l'armée. »

On lit dans Paris-Journal :

Depuis son départ de Russie, le shah de Perse est habillé à l'européenne, mais ses tuniques sont garnies de pierreries; ses costumes sont au nombre de douze, tous de la plus grande richesse. Rien n'égale la magnificence de sa sellerie confiée à un personnel convenable qui en répond sur sa tête.

Le shah de Perse compte faire en France des achats considérables en étoffes de tous genres et principalement en soieries et, le croiriez-vous, en toiles de Perse qui lui plaisent beaucoup.

Mais ce qu'il compte surtout faire, c'est de demander à la France toute une colonie d'hommes d'élite destinés à établir dans son pays les marques de notre civilisation.

Ainsi Nassr-ed-Din désire revenir en Perse en compagnie de plusieurs ingénieurs des ponts et chaussées, ingénieurs des mines; il compte emmener des inspecteurs de police, des employés des postes et des télégraphes et un ingénieur civil capable de monter et de diriger une usine à gaz; car il y a en Perse de riches mines de houilles et le shah veut en éclairer ses Etats.

La mission française comprendra également des instructeurs d'artillerie, de génie, de cavalerie et d'infanterie, et enfin un certain nombre d'ouvriers de bâtiment ainsi que des tailleurs, des cordonniers, des tanneurs et des jardiniers. Ces ouvriers devront autant que possible avoir appartenu à l'armée.

On voit que le shah de Perse veut s'entourer de tous les éléments nécessaires à la transformation de son pays; c'est à la France seule qu'il demande ces ressources, car il a refusé tous les industriels et les savants russes, allemands et anglais.

La physique et la chimie ne sont pas des sciences mortes pour lui, et son goût est surtout attiré vers l'électricité et la pyrotechnie; il connaît même cette dernière science assez à fond et s'en occupe beaucoup.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 8 juillet 1873.

La question de savoir si la loi municipale sera discutée avant ou après les vacances est toujours indécise, par suite des divergences qui persistent sur le mode de nomination des maires, ou plutôt de la résolution où paraissent être le gouvernement et la majorité de se renvoyer réciproquement l'initiative d'une solution, quoique des deux parts on soit bien convaincu de la nécessité de revenir simplement sur cette question à l'ancien système. Hier le centre droit ayant décidé de laisser au gouvernement l'initiative de la présentation d'un projet de loi municipale et de nomination des maires, le ministre de l'intérieur a répondu aux délégués chargés de lui communiquer cette décision que le gouvernement aimait mieux obéir que commander et qu'il désirait laisser à l'Assemblée cette initiative.

Après cette réponse, il est évident que la discussion de la loi municipale risque fort d'être ajournée à l'hiver prochain. Cependant le dernier mot n'est pas encore dit à cet égard, et tout dépend, dit-on, du nombre d'adhésions que recueillera la déclaration projetée par M. Paris, déclaration qui tend à faire rendre au gouvernement le droit de nomination des maires. Hier le chiffre des adhésions recueillies par M. Paris s'élevait à 255.

L'opinion la plus générale dans la droite et les deux centres est que les maires, en vertu de leur double caractère de magistrats municipaux et d'agents du gouvernement, doivent avoir une double origine, c'est-à-dire l'élection et le choix du gouvernement. Ils doivent donc être nommés par le gouvernement à la condition d'être choisis par lui dans le sein du conseil municipal élu par les citoyens. C'est à cette solution que s'arrêtera certainement tôt ou tard l'Assemblée.

Le shah de Perse doit venir faire ici ses visites officielles à 4 heures. Depuis ce matin, tous les trains amènent à Versailles des flots de visiteurs. Ce soir, la foule sera immense. La fête de nuit s'annonce comme devant être très-belle.

Revue des Journaux

Presse.

Nous ne revivons pas encore, comme grande nation, mais nous renaissions. L'état intérieur de la France se transforme. Les hommes d'ordre reprennent confiance et les radicaux sentent faiblir leur audace. Les intérêts se rassurent. Le crédit public s'affermi. Le travail se développe. Nous n'avons pas encore la force que donne la santé; mais nous n'avons déjà plus le malaise et l'agitation qu'engendre la fièvre.

Au dehors, il se produit quelque chose d'analogue. Les chancelleries reviennent visiblement à une appréciation plus juste et plus exacte de l'état intérieur de notre pays. On a dit avec raison que les hommes médiocres ont une partie de l'importance qu'ils s'attribuent. En se donnant aux yeux de tous comme nécessaire, M. Thiers avait fini par se faire accepter comme indispensable. C'était un sauveur.

A Berlin, M. le prince de Bismarck le pla-

çait très haut, et la prépondérance acquise aujourd'hui à l'éminent chancelier de l'empire d'Allemagne donne beaucoup de poids à cette opinion.

Elle avait prévalu à Vienne comme à Pétersbourg. A Rome même, M. Thiers était agréable au Quirinal sans être suspect au Vatican. Quand il est tombé, le roi Victor-Emmanuel a cru perdre un allié et le pape Pie IX, un ami. Tout cela manquait de grandeur et non d'habileté. Dans cette partie de sa tâche, il faut reconnaître que M. Thiers s'est montré fin diplomate; il n'a pas relevé son pays, mais il ne l'a pas compromis et c'est déjà quelque chose.

Ainsi s'explique l'impression produite par sa chute. On avait au dehors une telle idée de la France, on la croyait capable de tant d'extravagances, que M. Thiers apparaissait comme un sage. — Lui seul pouvait endormir le lion de la démocratie. On admirait le dompteur, et quand il entra dans le cirque et qu'il donnait la main à M. Barodet, on s'imaginait que c'était moins pour l'encourager que pour le vaincre, sinon par la force, du moins par la ruse.

Avant sa chute on n'y croyait pas; après, on croyait peu à la durée de ses successeurs. On supposait que la révolution avait perdu son maître. On s'aperçoit aujourd'hui qu'il en était le précurseur. Depuis la rupture de l'alliance anonyme et redoutable qui l'unissait au pouvoir elle n'est plus qu'une faction. On se sent affranchi de son influence présente et de son règne futur. M. Gambetta a cessé d'être le dauphin, il reste à peine un prétendant. Dans les provinces, l'administration a une autre allure, et elle est en train d'avoir un autre personnel.

La justice n'est plus entravée. Les préfets revoient venir à eux les conservateurs qui s'en éloignaient. Le suffrage universel n'obéit plus aux impulsions déréglées de la démocratie extrême, et aux instructions secrètes de M. Barthélemy Saint-Hilaire. Il reprend possession de lui-même, et on a pu juger déjà, par quelques élections des conseils généraux, comme il tend à s'affranchir de la double pression officielle et radicale qu'il subissait.

La révolution n'est pas abattue, et ce serait montrer une coupable imprévoyance que de s'endormir dans la quiétude d'un aveugle optimisme. Mais elle n'est plus au pouvoir. Hier elle était triomphante, aujourd'hui elle est vaincue. C'est le parti conservateur qui a le gouvernement. L'union patriotique qui s'est formée pour l'obtenir, se maintiendra pour le lui conserver. Déjà elle a été soumise à de redoutables épreuves. Mais il est advenu qu'en l'éprouvant on l'a consolidée. Elle est intacte. Personne ne songe à l'affaiblir et encore moins à la détruire.

L'échec si complet de M. Dufaure est décisif. C'est un habile orateur que M. Dufaure. M. Thiers s'était mis derrière lui. La veille il s'était montré pour encourager la bataille. Le lendemain, il avait disparu afin de ne pas compromettre la victoire. M. Dufaure ne voulait pas renverser le maréchal de Mac-Mahon; il ne voulait que désorganiser la majorité. Dissoudre d'abord l'armée du 24 mai; isoler le ministère des éléments qu'il représente; offrir au duc de Broglie le commandement des troupes vaincues afin de le rendre suspect aux légions victorieuses avec lesquelles il a repris si vaillamment la citadelle que de funestes complicités allaient livrer à d'implacables passions; attirer le ministère, l'absorber; dominer le pouvoir exécutif en attendant de le reprendre; tel était le plan. Il a été déjoué par la discipline des conservateurs et par la vigoureuse éloquence de l'honorable vice-président du conseil qui, après avoir obtenu l'honneur d'être premier ministre, s'en est montré digne.

Ainsi dans le gouvernement, dans l'Assemblée, dans le pays, la révolution légale et parlementaire du 24 mai produit ses fruits. Elle répond, d'ailleurs, à l'esprit de l'armée, qui se trouve honorée par l'élévation du plus illustre de ses chefs, et qui, sous des généraux comme Canrobert, Ducrot, Ladmirault, Bourbaki, Douay et tant d'autres, reste l'armée de la loi et de la nation.

Le nouveau gouvernement relève le pays au dedans et au dehors; il le fait renaitre, et il prépare le grand et décisif effort qui lui permettra de revivre.

Journal de Paris.

On accuse les monarchistes d'être impatientes et de ne songer qu'à profiter d'un incident pour restaurer la Monarchie. Nous désirons, sans aucun doute, la restauration de la Monarchie, c'est-à-dire la restauration d'un ordre de choses stable, qui nous mette à l'abri des chan-

gements perpétuels de la République, et qui rassure les intérêts de toute sorte par la perspective d'une durée que nous ne saurions attendre des institutions républicaines. Mais nous tenons parfaitement compte des circonstances au milieu desquelles nous vivons. Nous n'avons pas le dessein de faire des violences au pays. Nous n'avons pas davantage le dessein d'user de surprise. Nous sommes trop intimement convaincus que l'opinion publique appellera prochainement la restauration que nous désirons, pour ne pas nous montrer patients. C'est aussi ce que pense l'organe le plus autorisé du parti légitimiste, l'Union. « Parce que la droite porterait en elle des principes de Monarchie héréditaire et nationale, écrit-elle, ce n'est pas dire qu'elle voudrait que ces principes eussent leur application de prime-saut, sans égard aux circonstances qui imposeraient la lenteur aux sages, et l'attente aux impatients et aux précipités. » Nous sommes heureux d'envisager la situation comme l'envisage notre confrère. On peut voir par là que les monarchistes ne sont pas des impatientes.

Patrie.

Le parti auquel doivent tenir de près ou de loin les auteurs de l'incendie de Fourvières s'indignent à l'idée de voir s'élever sur les hauteurs de Montmartre une église qui pourrait devenir le Fourvières de Paris. Les hommes tant disposés à accepter le mandat impératif des mains qui ont lancé des cailloux aux pèlerins de Paray-le-Monial, ne peuvent admettre l'éventualité d'un pèlerinage à une église dédiée peut-être, — ô indignation républicaine! — dédiée au sacré cœur de Jésus.

Là-dessus le *Siècle* se voile la face et raconte à sa manière la réunion de cinq Espagnols, le 15 août 1534, dans la chapelle souterraine de l'église de Montmartre. Il rappelle que ce jour-là, Igoace de Loyola, Lainez, Salmeron, Bobadilla et Rodriguez, firent vœu de constituer la compagnie de Jésus.

Demain, nous l'espérons, le *Siècle* nous racontera la fondation de l'Internationale. Il nous dira en même temps si le Salmeron, compagnon de Loyola, est un ancêtre de Salmeron, collègue de Figueras et de Castelar.

L'archevêque a 700,000 fr.; c'est le produit des sacrifices que se sont imposés les fidèles, malgré l'indignation des libres-penseurs, qui, volontiers, réquisitionneraient cet infâme capital; il n'y a à chicaner ni sur son origine, ni sur son emploi. Quant au terrain, l'Assemblée a bien le droit de déclarer d'utilité publique la construction d'une église. Le *Siècle* prétend que le projet n'est pas soutenable au point de vue de la légalité. *Siècle* trop naïf! Une fois votée, la loi est la loi, et rien n'est plus légal que la loi. Mais le *Siècle* a voulu dire, sans doute, qu'une loi rendue en faveur d'une église est radicalement illégale.

Radicalement, — sans doute, puisque les républicains sont irréconciliables avec Dieu.

D'ailleurs, n'ont-ils pas la prétention d'être seuls la loi, le droit et la force?

Liberté.

Les travaux du conseil supérieur de l'instruction publique avaient autrefois le privilège de passer inaperçus. Qu'importait au public tout ce qui pouvait se dire et se faire dans ce petit cénacle universitaire?

Sous l'empire, à part quelques rares journaux, comme le *Temps* ou les *Débats*, et quelques recueils spéciaux, tels que la *Revue des cours publics* et la *Revue de l'instruction publique*, la presse professait un parfait dédain pour toutes nos disputes universitaires. On se prononçait volontiers pour ou contre l'instruction obligatoire; les uns tenaient pour l'enseignement laïque, les autres avaient une préférence marquée pour l'enseignement congréganiste; ceux-ci réclamaient la liberté de l'enseignement supérieur dans l'intérêt du clergé; ceux-là s'y opposaient au nom des prérogatives et des droits de l'Etat. Mais si l'on se préoccupait parfois de ces questions, c'est que par de certains côtés, elles confinaient à la politique et que l'esprit de parti s'en emparait pour les exploiter. Quant aux autres, on n'y attachait aucune importance; on n'en soupçonnait même pas l'intérêt.

Les temps sont, Dieu merci, bien changés! la guerre, nos désastres, les effroyables calamités qui en ont été la suite, nous ont fait faire un triste retour sur nous-mêmes. On s'est mis de tous côtés, avec une louable ardeur, à rechercher les causes de la supériorité que nos adversaires ont partout montrée durant le cours de cette longue campagne. On s'est demandé si le régime auquel sont, depuis quarante ou cinquante ans, soumis nos

collèges, si les traditions qui s'y sont perpétuées depuis le dix-huitième siècle; si la prédominance accordée à certaines branches d'études, et les déplorables lacunes qui en étaient la conséquence nécessaire, n'auraient pas été pour quelque chose dans la succession inouïe de nos malheurs et de nos désastres? Si le système d'éducation purement classique emprunté par notre vieille Université aux jésuites, n'avait pas eu pour effet, à la longue, d'abaisser le niveau des intelligences, d'en arrêter l'essor et l'expansion dans toutes les directions.

Déjà, dans les dernières années de l'empire, la question avait été directement soumise par un ministre au conseil impérial de l'instruction publique. N'était-il pas temps d'en finir avec le thème grec et le vers latin, ces exercices surannés et futiles, bons tout au plus pour préparer des esprits faciles et ingénieux, incapables de former le jugement? Ne conviendrait-il pas d'enlever au Discours latin sa suprématie, et de faire une bien plus large part aux langues vivantes, aux sciences et même à la gymnastique? Mais l'opinion publique n'était pas encore mûre; le conseil supérieur se montrait hostile, les inspecteurs généraux réfractaires, l'Université, tout entière, émue de tant d'audace. Il fallut céder, sauf sur les langues vivantes, dont l'étude fut introduite dans les basses classes et sur la gymnastique, comprenant le maniement du chassepot, que l'on commença d'enseigner dans tous les collèges de France, en dépit de tous les sarcasmes de l'opposition d'alors. Quant au vers latin, il fallut bien respecter cet exercice vénérable; il avait de trop nombreux et de trop illustres défenseurs, à la Sorbonne, au Collège de France, dans nos différentes Académies pour qu'on en pût venir à bout: Corbet lui-même n'aurait pas été capable de déboulonner cette colonne des études classiques.

M. Jules Simon était dans de meilleures conditions pour reprendre la question; deux ans — et quels ans! — avaient passé sur la France et sur le vers latin. L'opinion publique était, comme nous l'avons indiqué plus haut, avide de réformes, l'Université paraissait ébranlée; le livre de M. Bréal semblait avoir porté un coup mortel à la routine, et l'on pouvait croire le succès assuré. M. Jules Simon prit ce livre et en tira la fameuse circulaire, qui fit, sur le moment, tant de peine à Mgr Dupanloup, et causa tant d'émotions à une certaine partie de l'Assemblée. Son crime était mince, car il n'avait fait, après tout, que reprendre pour son compte un projet dont l'initiative appartenait à d'autres et que l'opinion publique venait de ratifier par un grand succès de librairie — le livre de M. Bréal eut trois éditions coup sur coup. Aussi l'Assemblée passa condamnation malgré les instances de l'évêque d'Orléans; et quelques-unes des réformes annoncées par le ministre commençaient déjà d'être appliquées quand survint le changement de gouvernement, la nomination de M. Batbie et la réunion du conseil supérieur de l'instruction publique, auquel nous revenons enfin après un détour un peu trop long peut-être, mais nécessaire.

Or, qu'a fait ce conseil? Ses décisions ne nous sont encore connues que par des indiscretions bienveillantes; elles n'ont pas un caractère définitif, et nous n'en voulons parler qu'avec une grande réserve. Toutefois, si nos informations sont exactes, un fait grave se serait déjà passé. La circulaire de M. Jules Simon aurait été presque unanimement condamnée; ses projets de réformes jugés dangereux, révolutionnaires: l'application qui avait commencé d'en être faite, complètement suspendue; les vers latin aurait trouvé, dans cette réunion d'académiciens, d'universitaires et de prélats, de fougueux défenseurs, et nos malheureux écoliers seraient de nouveau menacés du thème grec et du discours latin à hautes doses. Bref, le conseil supérieur aurait émis l'avis que tout est pour le mieux dans la meilleure des Universités, et que notre système d'éducation nationale n'appelle aucune réforme importante!

Ce n'est qu'un bruit, dira-t-on. Assurément; mais c'est un bruit qui a pris depuis quelques jours une telle consistance qu'il nous est difficile de n'en pas être émus.

Journal des Débats.

Le Sultan commence volontairement le débatement de son empire en octroyant au Pacha d'Egypte une indépendance complète, de droit comme de fait. Cet acte se rattache à un ensemble de faits politiques que malheureusement les affaires de notre Europe occidentale ne nous ont pas permis de surveiller,

et qui, pendant ce temps-là, ont pris des proportions de plus en plus considérables.

Nous avons souvent eu l'occasion de dire que la question d'Orient était surtout une question d'Occident, c'est-à-dire qu'elle était principalement réglée par l'état des relations entre les puissances occidentales, entre la France et l'Angleterre. Tant que ces deux puissances ont été unies et alliées, la question d'Orient a dormi; quand la Russie a voulu la réveiller, il y a bientôt vingt ans, l'union occidentale l'a réglée par la guerre de Crimée et la reprise de Sébastopol, et ensuite par le traité de Paris. Quand, par la grande guerre de 1870 et par l'écrasement soudain de la France, l'alliance des deux puissances occidentales a été suspendue, la question d'Orient a repris sa marche, qui depuis n'a été interrompue. Nous savons bien que l'Angleterre n'était pas tenue de nous suivre dans la campagne insensée que nous avons entreprise, et jamais nous n'avons exprimé cette pensée. Mais elle n'était pas obligée non plus de se montrer si satisfaite de nos malheurs, car il en devait retomber sur elle une certaine part. C'est ainsi qu'elle a vu, dans le moment de notre prostration, la Russie déchirer à sa face le traité de Paris et reprendre possession militaire de cette mer Noire, de laquelle nos armes réunies l'avaient expulsée. L'Angleterre ressentira longtemps l'humiliation profonde qui lui fut alors infligée, quand la Russie ne payait de l'appui moral qu'elle avait donné à la Prusse et ressaisissait sa suprématie sur les confins de l'Europe et de l'Asie. Après la nouvelle convention de la mer Noire est venue l'expédition de Khiva. Ici encore la diplomatie russe a supérieurement joué l'Angleterre, et l'Angleterre a tout supporté. Les Anglais ont vu avec une anxiété peu dissimulée cette marche nouvelle de la Russie en l'Inde, mais ils ont mieux aimé se payer de banales assurances que d'essayer des remontrances qui auraient été non suivies d'effet. Ils ont comparé l'expédition de Khiva à leur propre expédition d'Abyssinie, qui leur avait coûté 100 millions, et dont ils s'étaient retirés au plus vite, et ils disent que les Russes reviendront également de Khiva. En attendant, les Russes ont pris Khiva; ils y sont, ils y restent, et nous verrons quand ils en reviendront.

De son côté, l'empire Turc précipite sa propre dissolution. A une extrémité, les principautés slaves s'en détachent par morceaux; à l'autre extrémité, c'est l'Egypte qui, à prix d'argent, achète et se fait octroyer son indépendance absolue.

Car on ne saurait appeler d'un autre nom la position nouvelle que lui fait le firman du Sultan. L'hérédité de l'Egypte avait été accordée à Méhémet-Ali, l'aïeul du khédive actuel, mais la souveraineté était toujours restée au Sultan. Par le dernier firman, la souveraineté devient nulle et absolument fictive; elle passe réellement et entièrement au khédive. Ainsi, le khédive avait fait une révolution dans l'ordre de succession établi en Orient et qui désigne pour successeur l'aîné survivant de la famille et non pas le fils du souverain régnant; il avait institué son fils aîné son héritier. Le Sultan, peut-être, pour faire une expérience personnelle, consacre ce changement révolutionnaire dans la loi orientale. Par d'autres articles, le khédive est autorisé à faire les lois intérieures, à conclure des traités de douanes et de commerce avec les puissances étrangères, à entretenir auprès d'elles des représentants, à conclure des emprunts sans l'autorisation du suzerain, à nommer aux grades supérieurs de l'armée, à frapper monnaie, à fixer le contingent de ses forces de terre et de mer. Il n'y a qu'une réserve, qui fera un peu sourire: c'est que le khédive n'a pas le droit de se donner des vaisseaux blindés sans la permission du Sultan. Il paraît que le Sultan a des fantaisies particulières à propos de la marine; il a ses idées à l'endroit des navires blindés. Toutefois on peut croire qu'un jour où il aura une échéance, il cédera encore sur la question du blindage. En attendant, la souveraineté est représentée par un tribut annuel d'environ 4 millions que le khédive s'engage à payer au Sultan. Ce ne serait pas cher, mais il est probable que le khédive a été et sera encore plus d'une fois autorisé à entretenir par des frais généraux la bonne volonté de la Porte. On dit ouvertement qu'il a offert, à cette occasion, un don gracieux de 25 millions à son souverain nominal, sans compter les épingles du grand-vizir et de l'entourage.

C'est pour l'accomplissement de cette opération qu'une intrigue de palais avait renversé d'abord l'ancien grand-vizir Mahmoud-Pacha.

l'homme le plus capable et le plus influent de l'empire, et qui jouissait et jouit encore de l'amitié et de la confiance personnelles du Sultan. Ce qui est le plus extraordinaire, c'est que le ministre anglais, sir H. Elliott, avec Hobart-Pacha et le docteur Dickson, deux autres Anglais, le premier devenu commandant de la marine turque, ont été les instruments de la chute de Mahmoud-Pacha, le plus ferme soutien de ce que lord Palmerston appelait l'intégrité de l'empire Ottoman. Des correspondances que nous avons vues donnent les détails les plus curieux sur les moyens employés pour éloigner Mahmoud-Pacha et l'exiler dans un gouvernement de province pendant que le khédive faisait ses affaires avec le nouveau ministre et avec le Sultan, toujours aussi besoigneux que prodigue.

Nous disions que le Sultan, par un des articles de son firman, avait sans doute voulu faire une expérience personnelle. On sait, en effet, que depuis longtemps sa grande préoccupation est de faire ce qu'a fait déjà le Pacha d'Égypte, de changer l'ordre de succession institué par la loi musulmane. Il y a dans cette question un élément de révolution dont il est impossible, ou du moins très-difficile de prédire les conséquences. L'ordre de succession fait partie de la loi religieuse, et il reste à savoir si le sentiment religieux est resté chez les musulmans assez vif pour les soulever s'il était attaqué. Il y a donc de ce côté la possibilité de graves événements plus ou moins prochains qui seront du domaine de la politique générale et qui toucheraient nécessairement l'Occident aussi bien que l'Orient.

INFORMATIONS

Voici les deux procès-verbaux officiels, signés par les témoins, tant des préparatifs que des suites de la rencontre :

A la suite de polémiques échangées entre la République française et le Pays, une rencontre a été arrêtée entre M. A. Ranc et M. Paul de Cassagnac. L'arme choisie a été l'épée; le lieu de la rencontre, Bettembourg, et le jour, le lundi 7 juillet 1873.

Les soussignés, MM. Laurent-Pichat et Raphaël Lalaurie pour M. Ranc, Xavier Feuillant et Antoine Blanc pour M. Paul de Cassagnac, ont décidé que le combat durerait jusqu'à blessure mettant dans l'impossibilité de continuer la lutte, impossibilité qui sera déclarée par les témoins du blessé.

LAURENT-PICHAT. XAVIER FEUILLANT.
RAPHAËL LALAURIE. A. BLANC.

Une rencontre à l'épée a eu lieu le lundi 7 juillet 1873, à trois heures de l'après midi à Essanges, frontière du Luxembourg, entre MM. Ranc et Paul de Cassagnac.

Le combat a débuté par un léger coup d'épée reçu par M. Paul de Cassagnac dans l'avant-bras.

Une deuxième passe ayant eu lieu dans laquelle M. Ranc a reçu un coup d'épée au bras, qui l'a mis, sur la déclaration de ses témoins, dans l'impossibilité absolue de continuer le combat, les témoins ont déclaré l'honneur satisfait.

A. BLANC. LAURENT-PICHAT.
X. FEUILLANT. RAPHAËL LALAURIE.

Ainsi, c'est sur la déclaration des témoins de M. Ranc, attestant l'impossibilité absolue de continuer le combat, que la lutte a cessé.

Nous pouvons ajouter qu'elle a duré quatorze minutes, avec la plus extrême énergie et la plus grande bravoure, des deux côtés; et l'impression qu'on doit conserver de cette rencontre, c'est qu'il faut se féliciter qu'elle n'ait eu, pour aucun des deux combattants, le résultat tragique qu'on pouvait redouter.

M. Paul de Cassagnac est rentré à Paris, ce matin, à cinq heures.

(Ordre.)

Les combattants furent placés à quinze mètres l'un de l'autre : M. de Cassagnac marcha rapidement vers M. Ranc, qui s'avança à sa rencontre.

Aussitôt que les adversaires tombèrent en garde, les fers furent engagés très-vivement.

Dès la première passe, après un coup de feinte, M. de Cassagnac reçut au-dessus du bras de son gant une blessure qui fila sous l'avant-bras, le long du cubitus, presque jusqu'au coude.

Les témoins s'approchèrent, mais les combattants reprurent immédiatement leurs distances.

A quatre reprises, sans arrêt, sans repos; les coups serrés et les passes rapides se succédèrent avec une animation sans égale. Les fers

brillaient, passaient de droite et de gauche, enlevant parfois des lambeaux de linge. Parades et ripostes allaient d'un train d'enfer. Deux fois, les adversaires arrivèrent corps à corps, et c'est alors qu'en reprenant sa garde, M. de Cassagnac vidait le sang qui emplissait le bras de sa chemise.

Le duel a duré en tout quatorze minutes et en ce long temps on n'a pas rompu d'une semelle. Les témoins avaient demandé une suspension que M. de Cassagnac refusa, car il voulait profiter de la chaleur de la lutte et il craignait qu'un repos, si court qu'il fût, ne lui paralysât l'avant-bras.

A la cinquième reprise, dans un dégagé rapide de M. de Cassagnac, M. Ranc fit un bond sur le côté et para le coup du haut du bras. On vit alors un jet de sang et le bras tomba inerte le long du corps. La lame avait pénétré profondément.

— Je ne puis plus continuer, dit M. Ranc à ses témoins.

M. Paul de Cassagnac attendait, l'épée abaissée, prêt à recommencer; mais la déclaration de M. Ranc et de ses témoins mit fin au combat.

Les officiers des volontaires réunis le 30 juin à Madrid ont bien voulu accorder au gouvernement une semaine de répit; mais ils lui ont déclaré que, dans huit jours, ils se tourneraient contre lui.

Le ministère a fait venir des troupes des différentes provinces.

Les troupes dont il a absolument besoin pour maintenir l'ordre à Madrid laisseront un vide irréparable dans l'armée employée à combattre les carlistes, contre lesquels le gouvernement espagnol n'a déjà pas trop de soldats.

Les grèves se multiplient dans la Catalogne, grâce à la propagande incessante de l'Internationale.

Les faubourgs de Barcelone se hérissent de barricades.

La Commune est déclarée à Valence.

Les troupes régulières ont été chassées de Malaga. Le maire a été assassiné.

Voilà un aperçu de la situation que les républicains ont faite à ce malheureux pays.

C'est le châtimement des nations qui s'abandonnent aux théories démagogiques. Le châtimement n'est pas près de finir.

Chronique locale et méridionale.

Le Préfet du Lot a reçu aujourd'hui les différentes administrations.

M. Donnodelvie, ancien avocat général à la cour d'Agen, ancien procureur impérial à Cahors, est mort, à Agen, dans la nuit du 5 au 6 juillet.

Circulaire préfectorale, concernant les débits de boissons.

A la date du 18 avril 1872, mon prédécesseur appelait votre attention sur le grand nombre de demandes d'ouverture de débit de boissons, et, en exécution des instructions ministérielles du 6 mars de la même année, vous invitait à apporter la plus grande réserve dans l'examen de ces demandes et dans les propositions que vous aviez à me faire à leur sujet.

Je ne saurais trop, Messieurs, vous engager à vous reporter aux termes de cette circulaire et à redoubler de surveillance sur les établissements déjà autorisés.

Je n'hésiterai pas, pour ma part, à prononcer la fermeture de tous ceux contre lesquels il aura été relevé des délits ou des contraventions suivies de condamnations judiciaires, si minimes qu'elles soient.

J'attache le plus vif intérêt à cette question de la police des cabarets et je la recommande à toute votre sollicitude comme l'un des objets sur lesquels doit s'exercer le plus spécialement votre vigilance attentive.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Pour le Préfet en tournée:
Le Secrétaire général,
Jules DÉDEBAT.

Nous lisons dans le Gourdonnais :

La foire de lundi dernier, contrariée par la pluie qui est tombée une partie de la journée, n'a pas été aussi bonne qu'on avait osé l'espérer.

— Le courrier de Gourdon à Labastide-Mu-

rat a versé samedi soir, à son départ, presque à l'entrée du faubourg St-Siméon. L'accident n'a pas causé de grandes avaries puisqu'il a pu continuer sa route.

— On fauche et on moissonne avec une grande activité dans nos environs. On paraît assez content du rendement des fourrages, mais quant aux seigles, cela paraît douteux.

La cour d'appel de Nîmes a procédé lundi à l'installation de M. de Vault, nommé procureur général.

Trois discours remarquables ont été prononcés en cette solennité judiciaire : l'un par M. Serre, avocat général, l'autre par M. le premier président Gouazé et le troisième par le récipiendaire. Nous citerons de la chaleureuse allocution de M. de Vault le passage suivant qui est comme la péroraison :

« Jamais l'union ne fut plus nécessaire à l'œuvre qui nous est désormais commune; œuvre de défense, de conservation sociale; œuvre à laquelle se dévoua depuis deux ans cette Assemblée nationale qui, au milieu de tant de difficultés, répond à des attaques perfides en rendant au pays la paix après la guerre la plus désastreuse, le calme après une criminelle révolte, la prospérité après tant de désordres et de ruines. Ce travail réparateur n'est pas terminé; mais peu à peu l'horizon s'éclaircit, la confiance renaît, le pays respire, il reconnaît ses véritables amis, il a foi dans le chef glorieux et respecté placé à notre tête, il redit enfin cette devise contemporaine de nos victoires : Dieu protège la France !

Voyez les ennemis qui la troublent dans son pénible labeur : à qui s'attaquent-ils ? A la religion, à ses ministres, à l'armée, à la magistrature, à tout ce qui fait la force, l'honneur, l'espérance de la nation !

Ah ! que ces attaques impies nous éclairent, qu'elles ouvrent nos cœurs; qu'elles nous réunissent dans un patriotisme oublié de tout ce qui peut nous diviser. En présence des malheurs passés, de ceux qui nous menaceraient encore, que le salut, que l'amour de la patrie soit notre suprême loi !

Mais que dis-je ? mes vœux vont réussir; j'en trouve un gage éclatant dans une solennité même où je ne puis voir sans une profonde reconnaissance un savant prêtre, animé d'un infatigable zèle, entouré d'un clergé plein de vertus et si digne de nos respects ;

Des officiers pleins d'honneur ; Des ministres dont les sentiments religieux concourent si bien à la protection des droits de la famille et des grands principes sociaux ;

Une administration courageuse, honnête, vigilante ;

De hauts fonctionnaires animés comme nous de l'amour du bien.

Tous attestent par leur présence cette bonne harmonie que je désire, cette union qui double les forces, qui commande l'estime des populations intelligentes et généreuses de ce vaste ressort.

M. de Vault était procureur général à Agen lorsque le 4 septembre éclata et le contraignit à rentrer dans la vie privée.

Dernières nouvelles

Versailles, 9 juillet 1873.

S. M. le Shah de Perse s'est rendu, mardi, à Versailles, où il est entré à quatre heures un quart par l'avenue de Paris. Des dragons et des gendarmes à cheval formaient l'escorte. Derrière les troupes de ligne qui faisaient la haie sur le passage du cortège, se pressait une foule considérable.

Sa Majesté s'est rendue à la présidence de l'Assemblée nationale, où elle a été reçue par le président et par les membres du bureau.

Le président de l'Assemblée nationale a rappelé à Sa Majesté qu'une ambassade persane avait été reçue jadis dans ce même palais; et il a ajouté qu'il était heureux d'y recevoir aujourd'hui le souverain de la Perse.

S. M. le Shah a répondu qu'il se félicitait de l'accueil qui lui était fait par le président et par les membres du bureau de l'Assemblée nationale.

Nass-er-Eddin est allé alors au palais du Président de la République, qui lui a présenté les ministres.

S. M. le Shah a témoigné avec une grande vivacité la satisfaction que lui avait causée l'accueil de la nation française depuis Cherbourg et Caen jusqu'à Paris, où l'a fêté une foule immense, et depuis Paris jusqu'à Versailles, où l'attendait une réunion si brillante. Partout il a rencontré une hospitalité et des sentiments qui l'ont profondément touché.

Sa Majesté a tenu aussi à rendre immédiatement visite au ministre des affaires étrangères, vice-président du conseil.

Sa Majesté le Shah et le Président de la République ont ensuite parcouru en voiture le parc, où jouaient les grandes eaux et où la musique militaire se faisait entendre.

Le dîner a eu lieu dans la galerie des glaces.

A la droite de S. M. le Shah a pris place le président de l'Assemblée nationale; en face de lui, le maréchal Président de la République; à sa gauche, le vice-président du conseil.

Les autres convives étaient les grands dignitaires Persans; les ministres, les vice-présidents, les secrétaires des quinze bureaux de l'Assemblée, les présidents des principales commissions, parmi lesquels votre député M. de Lamberterie, président de la commission d'enquête des tabacs; — le vice-président et les présidents de section du conseil d'Etat, les premiers présidents et procureurs généraux de la cour de cassation, de la cour des comptes et de la cour d'appel de Paris; le président du tribunal civil de la Seine et le procureur de la République; le président du tribunal civil de Versailles et le procureur de la République; le président du tribunal de commerce de la Seine.

Le maréchal Canrobert; le commandant en chef de l'armée de Versailles, gouverneur de Paris; le grand chancelier de la Légion d'honneur; le gouverneur des Invalides; les généraux commandant le 1^{er}, le 2^e, le 4^e, le 5^e et le 7^e corps d'armée; les généraux Montauban comte de Palikao, Deligny, Lebrun, Princeteau, Appert, Hartung, comte Pajol; les colonels d'Abzac et Charreyron; le commandant Favrot;

Les vice-amiraux comte de Gueydon, Jurien de la Gravière;

MM. le général Le Flo, ambassadeur de France à Saint-Petersbourg; Bourée, comte de Sartiges, Mellinet, baron de Billing;

Le préfet de la Seine, le préfet de police, le préfet de Seine-et-Oise; le président du conseil municipal de Paris; le maire de Versailles;

Le président, le vice-président et le secrétaire du bureau de l'Institut, etc., etc.

A dix heures moins quelques minutes, S. M. le Shah, le président de l'Assemblée nationale, le Président de la République, les membres du bureau de l'Assemblée et les autres invités se sont dirigés vers la pièce d'eau de Neptune, où devait avoir lieu la fête de nuit, et dont la foule remplissait le pourtour et les abords.

Des cuirassiers précédaient les voitures en sonnant de la trompe, et un escadron les escortait des torches au poing.

Sa Majesté Nass-er-Eddin a pris place entre le président de l'Assemblée nationale et le Président de la République sur une estrade d'honneur en face de l'allée qui monte vers le château et à l'extrémité de laquelle s'élevait un arc de triomphe en verres de couleur. Le pourtour du bassin était brillamment illuminé.

A dix heures, les eaux ont jailli, éclairées tour à tour par la lumière électrique et les feux de bengale. Un feu d'artifice a été tiré sur le bord de la pièce d'eau.

Un temps superbe a favorisé la fête.

Après le feu d'artifice S. M. le Shah est retourné à Paris.

Il est aujourd'hui à peu près certain que l'Assemblée se prorogera sans avoir voté la loi municipale. Ce résultat est dû autant aux divergences persistantes sur la question du mode de nomination des maires, qu'au nombre de plus en plus considérable de députés déjà partis en congé. Par suite, la prorogation de l'Assemblée aura lieu très probablement le 25 au 30 juillet.

Bourse de Paris.

Paris, 10 juillet 1873, soir.

Rente 3 p. %	56,50
— 4 1/2 p. %	81,75
— 5 p. %	91,80
— 5 p. %	90,92

Nous prions instamment nos abonnés en retard, de vouloir bien se mettre au courant sitôt cet avis reçu. Il importe, vu le développement que prennent nos livres de souscription, qu'il n'y ait pas de retardataires et que les abonnements soient payés d'avance : c'est le seul moyen, pour l'abonné, de s'assurer le service régulier du Journal.

Nos souscripteurs répondront certainement à cette invitation. Ils voient les sacrifices que nous nous imposons pour les tenir au courant des nouvelles; ils ne voudront pas nous imposer encore des frais de recouvrement, qu'à l'avenir nous serions obligés de leur faire supporter.

Le bon de poste que l'on peut se procurer à tous les bureaux, est le moyen le plus sûr, pour l'abonné qui a des fonds à nous faire parvenir.

Annonces

CHEMINS DE FER
DU CALVADOS

LIGNE DE MEZIDON A LA MER (Dives)

LONGUEUR : 29 KILOMÈTRES

ÉMISSION

de 11,000 Obligations

PRODUISANT 15 FRANCS D'INTÉRÊT ANNUEL

Payables par semestre, les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année, remboursables à 500 fr. par voie de tirage au sort, à partir de 1877.

La ligne de Mezidon à Dives reliera la mer à la ligne du Mans et augmentera encore la prospérité déjà si grande des établissements de bains qui bordent la côte du Calvados.

En quittant le littoral et en se dirigeant vers Mezidon, la nouvelle voie de communication traverse de riches contrées et, notamment, la vallée d'Auge, dont les produits, si appréciés, fourniront un important élément de trafic.

Le raccord par Mezidon fera, en outre, de ce chemin la tête de ligne du grand chemin de transit de Mezidon au Mans où aboutissent cinq lignes de chemins de fer.

Le trafic de la ligne de Mezidon à la mer (port de Dives), indépendamment du mouvement des voyageurs, est donc appelé à prendre dans un avenir rapproché, des proportions qui feront de cette entreprise l'une des plus sûres et des plus fructueuses.

Sans attendre les résultats d'importantes relations maritimes sur lesquelles on peut compter et dans l'état actuel des choses, les recettes de Mezidon à Dives atteindront un minimum annuel de . . . Fr. 464,000

En défalquant 500/0 de cette recette pour frais d'exploitation il restera. . . . 332,000

Le service des intérêts et de l'amortissement de 11,000 obligations émises coûtant. . . 179,630

La Compagnie aura, dès la première année, d'exploitation, un reliquat de. . . 52,370 à distribuer à ses actionnaires, soit plus de 5 0/0 du capital engagé.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

Taux d'émission :	230 francs payables :
En souscrivant	30 fr.
A la répartition	50
Le 15 août prochain	50
Le 15 octobre suivant	50
Le 31 décembre 1873	50

Total 230 fr.

Ces Obligations portent jouissance du 1^{er} juillet, présent mois.

Le coupon de 7 fr 50 c., à échéance du 1^{er} janvier prochain, viendra en déduction du dernier versement.

Les versements anticipés jouiront d'une bonification d'intérêt calculée à 5 0/0 l'an.

Pour le Conseil d'administration :

LES ADMINISTRATEURS SPÉCIALEMENT DÉLÉGUÉS,
P. NATURAL, — ISOUARD.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE :
du 8 au 12 Juillet inclus

à la BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT, rue de la Chaussée d'Antin, 2, à Paris.

On peut verser, en province, dans les Succursales de la Banque de France, au crédit la Banque nationale de Crédit.

Les pianos de PHILIPPE HERY, neveu et C^e, PLEYEL, et autres facteurs renommés, sont loués à 12, 15 fr. par mois et au-dessus, chez J. ROUGET, rue St-Pantaléon, 5, à Toulouse.

Grand abonnement à la lecture musicale.

Crédit foncier de France

Les obligations foncières de l'emprunt avec lots, de 1853, dont l'énumération suit :

Obligations de 500 fr.	4 %;
— de 500 fr.	3 %;
— de 100 fr.	3 %;
— de 1000 fr.	3 %;

n'étant plus munies que d'un seul coupon d'intérêt, les porteurs sont invités à déposer leurs titres pour les faire munir d'une nouvelle feuille de coupons.

Les dépôts seront reçus à l'administration centrale et dans toutes les recettes des finances, depuis le 1^{er} juillet jusqu'au 25 août. A cette date, l'opération du renouvellement des coupons sera interrompue à cause de l'approche du tirage du 22 septembre.

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalescière Du Barry, de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Santé à tous par la douce Revalescière Du Barry, qui combat avec succès, sans médecine ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, éructeurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat n° 69,718. Ticheville (Orne), 20 mars. Ayant pris de la Revalescière pendant quelque temps et m'en étant très bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi.

particulièrement aux hydropiques; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie. LANGEVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25; 1/2 k., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière Chocolatée rend, appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 50 tasses, 60 fr.; ou environ 40 c. la tasse. — Envoyé contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinet pharmacien, Du Barry et C^e, 26, place Vendôme, Paris.

La Chronique de St-Céré, par M. l'abbé Paramelle, 2^e édition, se vend à St-Céré au bureau de Bienfaisance, au profit des pauvres. Prix 50 cent., et 70 cent. par la poste. L'académie vient d'admettre cet ouvrage au concours de l'année 1873.

Etude de M^e DELBREIL, avoué à Cahors.

ASSISTANCE JUDICIAIRE

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du premier juillet courant, Marie Borrelon, sans profession, épouse de Jean-Baptiste Lafon, pourvue de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Cahors, en date du dix neuf janvier dernier, a été séparée de biens d'avec ledit Jean-Baptiste Lafon, son mari, tonnelier, avec lequel elle demeure et est domiciliée de la commune d'Arca-bal, et a été autorisée à la poursuite de ses droits.

Pour extrait certifié véritable. Cahors, le dix juillet mil huit cent soixante-treize.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

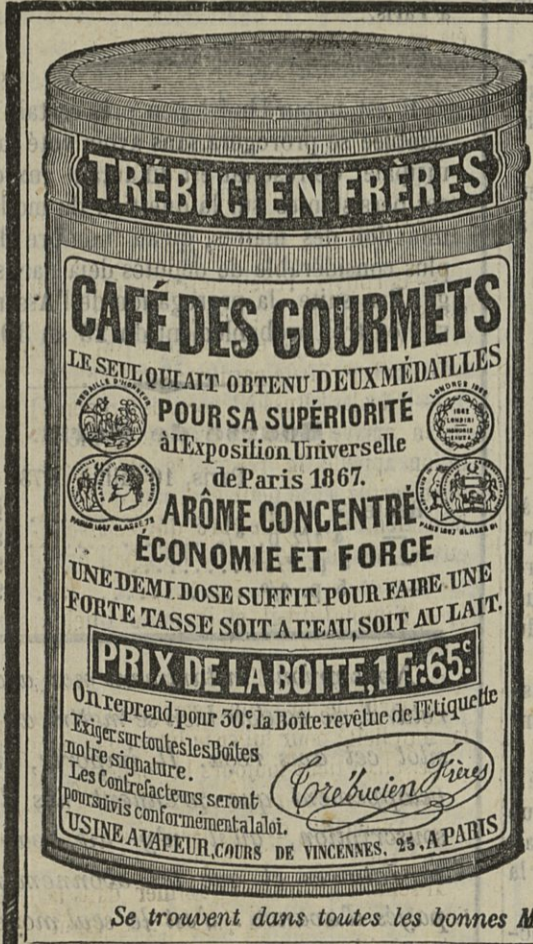
ATLAS CANTONAL DU LOT

VOLUME PETIT IN-FOLIO COMPOSÉ DE 28 PLANCHES COLORIÉES ET DE NOTICES SUR CHACUN DES 29 CANTONS DU DÉPARTEMENT

Par M. J. ARNAL (en religion, frère JÉDULPHIN)

Edition de luxe, ornée de nombreuses vignettes sur beau papier, brochée 10 fr.; — Élagement reliée, 12 fr.; — Edition populaire et classique, solidement cartonnée, 2 fr. 50.

Les souscriptions seront reçues aux bureaux du Journal du Lot et du Courrier du Lot, et chez tous les libraires de la ville de Cahors.



CAFÉ DES GOURMETS

C'est là un de ces rares produits pour lesquels la faveur du public n'est jamais démentie, et qui, marqués de premier ordre, toujours distingués des produits analogues, ne peuvent renier leur passé et restent d'une qualité qu'on chercherait vainement dans leurs imitateurs.

Les sortes dont se compose le Café des Gourmets sont les plus délicates et les plus recherchées, le produit des meilleures récoltes des plantations les plus estimées. Les soins exceptionnels qui président à sa torréfaction, la garantie qu'il est exempt de tout mélange de chicorée ou autres substances indigènes expliquent sa supériorité incontestée. Les procédés de concentration auxquels il est soumis en font en outre un produit éminemment économique.

Une Médaille d'honneur à l'Exposition Universelle de Londres 1862. — Deux Médailles à celle de Paris 1867, en proclamant la supériorité du Café des Gourmets, n'ont du reste fait que consacrer le sentiment public qui l'avait partout hautement reconnue et appréciée.

Pour se mettre à l'abri des imitations ou des contrefaçons du Café des Gourmets, les consommateurs doivent exiger que toutes les boîtes soient scellées d'une bande au nom des producteurs, et portent sur l'étiquette leur signature.

LES CHOCOLATS ET LES TAPIOCAS

DES GOURMETS ET DE LA COMPAGNIE EUROPÉENNE provenant de la même Usine, et entourés de soins aussi recherchés que le Café des Gourmets, offrent comme lui les plus sérieuses garanties d'une qualité exceptionnelle.

Se trouvent dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie, de Confiserie et de Comestibles.

GRAND CAFÉ DE BORDEAUX

A CAHORS

Estaminet; Salons de Dames. — Entrepôt de glaces de Norvège. — Riche matériel pour soirées en ville. — Consommations glacées, Bombes, Fromages glacés, Charlottes, Glaces, Sorbets, Chérigobeleurs, Marquises frappées.

M. Louis AUSSET, successeur de M. L. COLONGE,

préviens sa nombreuse clientèle qu'on trouvera chez lui, comme par le passé, le luxe et le confortable.

A VENDRE

D'occasion Un DOG CART et une AMÉRICAINE, en très bon état, fabriqués chez M. Mercier, carrossier à Toulouse.

S'adresser chez M. Escudé, carrossier, Galeries Fontenilles, Cahors.

AVIS

EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN. — GRAINES DE TOUTE SORTE.

chez CONTOU, boulanger,

rue St-James, à Cahors.

LIBRAIRIE CALMETTE, FILS.

MAISON DE FOLMONT, BOULEVARD NORD, CAHORS.

NOTICE

HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE

SUR

CASTELNAU DE BRETENOUX

(Lot)

Par L'abbé J. B. POULBRIÈRE,

Professeur au Petit Séminaire de Servières, Membre de la Société française d'Archéologie et de la Société archéologique et historique du Limousin.

Prix : 1 franc.

DÉPÔT A CASTELNAU BRETENOUX ET A ROCAMADOUR.

A louer à suite de décès

Pour entrer en jouissance le premier juin prochain,

L'Hôtel du Lion d'or

S'adresser à M. Bladanet, à Cajarc (Lot) qui en est propriétaire.

Cet Hôtel se compose de vastes Ecuries et Remises, et a deux descentes de voitures, faisant un service régulier de Cahors à Figeac.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Églises et de St-Sacrement. Couronnes pour Vierges. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes, Brasaards et Garnitures de Cierges pour première communion. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médailleurs et Couronnes en métal. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur.

Vierges et St-Joseph de toute grandeur. Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis. Garnitures de fleurs pour modistes. Grand dépôt de Couronnes immortelles. Couronnement mortuaire à louer.

A VENDRE LE MOULIN

et le

LAC DE CABAZAC

avec ses dépendances

S'adresser pour les renseignements, sur les lieux, à M^{me} veuve Miquel, qui en est la propriétaire.

Elle donnera des facilités pour le paiement.

A VENDRE

Porcherie de la Tour

PRÈS MONFLANQUIN, LOT-ET-GARONNE Reproducteurs Anglais et Craonnais issus de sujets primés dans les Concours.